

REGLEMENT INTERIEUR

Rapide individuel féminin du 14-03-2026

Article 1 : Informations générales

Le club de Palamède Echecs organise, pour le compte de la Ligue Ile-de-France des Echecs, la première phase du championnat de France Individuel féminin (phase ZID IDF) conformément au Règlement du Championnat de France individuel féminin de parties rapides, le samedi 14 mars 2026, au BCG, 75 avenue de la Grande Armée 75016 Paris.

Le tournoi est homologué par la Fédération française des échecs sous le n° 71097

Les résultats du présent tournoi seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE et FFE rapide du mois d'avril 2026.

Article 2 : Inscriptions et droits d'inscription

L'inscription au tournoi réservé aux joueuses licenciées en Ile-de-France.

Les droits d'inscription sont de 20 € pour les Adultes (U20 et plus) et de 15€ pour les Jeunes (U8 à U18).

Inscriptions en ligne sur <https://www.billetweb.fr/rapide-feminin-idf-2026>. Inscriptions sur place dans la limite des places disponibles.

Article 3 : Appariement et cadence

Les appariements seront réalisés au système suisse avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente.

Chaque joueuse dispose de 15 minutes + 5 secondes par coup dès le premier coup.

Article 4 : Nombre et horaires des rondes, pointage et licence

Toutes les joueuses devront pointer avant 13h15. Les joueuses qui pointeront après seront appariés à la ronde n°2.

Les joueuses doivent disposer d'une licence B pour la saison en cours.

Le tournoi se joue en 7 rondes. La 1^{ère} ronde débute à 13h30.

Remise des prix prévisionnelle vers 18h30.

Article 5 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE.

Il sera fait application des règles de l'annexe A5 relative aux règles d'échecs en parties rapides non supervisées.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout de 1 minute à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Si l'arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

Article 6 : Propositions de parties nulles par accord mutuel

Les joueuses sont tenues de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 7 : Résultats des matchs, départage, classement

Les résultats sont à annoncer par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.

Le classement est établi au nombre de points de match total, selon le barème suivant, pour chaque match : Victoire = 1 point. Partie nulle = 0,5 point. Perte = 0 point.

En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre suivant pour déterminer le classement final : Buchholz Tronqué puis Performance.

Note : Pour le calcul du Buchholz tronqué, en accord avec l'article C07-16.6 du Fide Handbook, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Article 9 : Prix, Récompenses

Les prix sont attribués à la place selon le classement final (incluant les départages) aux trois premières du tournoi.

La liste définitive des prix sera affichée au plus tard avant la fin de la ronde 3.

Article 10 : Forfaits

Une joueuse absente est déclarée forfait 15 minutes après le début de la ronde.

On considèrera qu'une joueuse absente sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 11 : Usage du téléphone portable et des équipements électroniques

Il est rappelé aux joueuses et aux spectateurs qu'aucun téléphone ou équipement électronique allumé n'est autorisé dans la salle de jeu. Tout équipement électronique ou téléphone devra être éteint et rangé dans un sac.

Lors d'une partie en cours, si le téléphone ou l'équipement électronique d'une des joueuses sonne ou vibre, celui-ci perd immédiatement la partie.

Aucune captation vidéo et sonore n'est autorisée.

Article 12 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré par :

- Arbitre principal : Claire Gobert, P69051, Arbitre Fide
- Arbitre adjoint : Stéphane Gobert, N66729, Arbitre International
- Arbitre stagiaire : Nicolai Tardy, X54325

Article 13 : Divers

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principale : Claire Gobert

L'organisateur : Vincent Riff